

## caution solidaire entreprise

## Par isa1305, le 16/12/2021 à 21:34

je me suis porte cauttion solidaire de ma societe en 2015 j ai demissionne en 2017 depuis la societe est en liquidation judiciaire mais la banque me demande de rembourse ma caution qui est de 26000e je ne peux payer cette somme et sur quoi la banque c'est base ayant aucun patrimoine pour une caution de 26000 €

merci de votre aide,

Par Marck.ESP, le 16/12/2021 à 21:37

**Bonjour** 

Vous avez certainement répondu à un questionnaire patrimonial en 2015 ?

Et lorsque vous avez quitté l'affaire, vous n'avez pas cherché à retirer cette caution?